

Saison 1 : Épisode 20

Retour forcé

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Touli, qui a retenu Magar prisonnière à la maison, décide de l'envoyer au village avec ses filles, sous la surveillance de Rokoba. Au village, Rokoba tente de la faire soigner par une féticheuse pour la débarrasser des mauvais esprits qui l'accompagnent.

Assitan est mise à pied alors que le centre déborde de travail avec les différentes consultations qui s'enchaînent, notamment la consultation prénatale d'Emadé.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

- Les mariages d'enfants/les mariages forcés
- La maternité sans risques

QUESTIONS GÉNÉRALES

- ▶ Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

EXTRAIT I

15'58 – 18'09

Rokoba, qui cherche une deuxième épouse pour Talla, aborde un groupe de jeunes filles au village. Bien que les filles aient toutes moins de 15 ans, elle leur propose de devenir seconde épouse de son fils Talla. Les filles refusent, elles disent qu'elles sont trop jeunes pour se marier et qu'elles ne veulent pas se marier à un homme qu'elles ne connaissent pas.

La féticheuse intervient et recommande à Rokoba de directement négocier la dot avec les parents.



Questions sur l'extrait

- ▶ Comment fait Rokoba pour attirer l'attention des jeunes filles du village ? Que leur propose-t-elle ensuite ? Quelles sont les réponses des jeunes filles à la proposition de Rokoba ? Comment réagit Rokoba ? Que suggère finalement la féticheuse à Rokoba ? Que pense Rokoba de cette suggestion ?

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ?
Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

Questions sur la thématique

- ▶ 12 ans, est-ce un âge normal pour se marier ? Savez-vous quel est l'âge légal du mariage dans votre pays ? Les futurs époux doivent-ils·elles se connaître avant de se marier ? Est-ce aux parents ou aux enfants de décider du mariage ? Quels droits fondamentaux sont bafoués avec les mariages d'enfants ? La dot est-elle un facteur de choix important pour un mariage ? Que pensez-vous de la pratique de la

EXTRAIT 2

20'32 – 21'56

Emadé vient au centre pour une visite prénatale et bénéficie d'une échographie. Le Dr Moulaye accueille ensuite une jeune mère qui vient pour une visite postnatale. Yaye et Dr Moulaye insistent sur l'importance de ces visites.



Questions sur l'extrait

- ▶ Que vient faire Emadé au centre de santé ? Quelles sont les intérêts et les objectifs de cette visite selon Yaye ? Que pensez-vous de la présence de Talla pendant cette visite ? Pour quelle raison la patiente suivante du Dr Moulaye est-elle venue en consultation ? Quels sont les intérêts de cette visite selon Dr Moulaye ?

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ?
Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

Questions sur la thématique

- ▶ Qu'est-ce qu'une consultation prénatale ? Qu'est-ce qu'une consultation postnatale ? Quels sont les intérêts de ces consultations ? Pourquoi sont-elles si importantes ? Quelle est la période de la grossesse la plus risquée pour la mère et l'enfant ? Quels seraient, pour vous, les obstacles à faire ces consultations ? Qu'est-ce qui pourrait vous y aider ?

INFORMATIONS CLÉS

Les mariages d'enfants

Les mariages d'enfants correspondent à toute union légale ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans. Les mariages d'enfants constituent une violation des droits humains fondamentaux et une violence liée au genre.

Le suivi de la grossesse

Les consultations et les soins pré-nataux permettent de réduire les risques de complications liés à la grossesse. L'OMS préconise **8 consultations prénatales** afin de détecter et de prendre en charge les éventuels problèmes.

Chaque nourrisson et chaque mère devraient bénéficier de **4 consultations postnatales** dans les 6 premières semaines de la vie du bébé pour dépister et prendre en charge les pathologies liées à la grossesse et à l'accouchement et prévenir les risques de mortalité néonatale.

Pour aller plus loin : consulter la fiche thématique sur les mariages d'enfants

